



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Limitation des frais bancaires pour les associations

Question écrite n° 45002

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les frais bancaires payées par les associations Loi 1901. En effet, elle a été saisie par des associations de son territoire au sujet des frais bancaires importants qu'elles doivent payer chaque année alors que leur budget annuel est souvent très faible. Elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et les initiatives qui pourraient être prises afin d'obtenir des meilleures conditions bancaires ou des frais bancaires diminués pour les associations ayant des fonds et financements limités.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Valetta Ardisson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45002

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2027

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)